



Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 23/04/2023

ID : 083-218301208-20240411-DELIB20240415-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2024-04/15

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre
	le 11 avril à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 21	sous la présidence de Mme COLETTA Eliane, 2^{ème} Adjointe
votants : 27	Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2024
pour : 27	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, INES Claude,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, MARCHAND Charlene, MARTIN
	Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne,
	NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-
	LUONG Marlène, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique,
	GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme ROYER Carole donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme PRATI Corinne.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.
Mme CRETELLO Karine donne procuration à Mme BOUHAFS Hayette.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. MARTIN Gilles.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : ACQUISITION D'UN LOCAL - 12 BD DES FOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2241-1 et L1311-10 alinéa 2 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L1111-1 relatif aux acquisitions amiables ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° URBA 025 – 14326/23/CM du 29 juin 2023 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;

Considérant que la SCI ALDENY, représentée par Madame BOISSY Frédérique, est propriétaire d'un local commercial au rez-de-chaussée d'un immeuble cadastré C 1580 situé 12, Bd des Fours, les Restanques de l'Huveaune à Saint-Zacharie (83640), d'une superficie d'environ 70 m² ;

Considérant que cette acquisition permettrait le développement et l'accueil de nos services publics, en l'occurrence les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune ;

Considérant l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2011 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines à 180.000 € pour les acquisitions ;

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180.000 €, et qu'il ne convient pas de solliciter France Domaine ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire du bien accepte la proposition d'acquisition amiable de 140.000 € TTC, avec la condition qu'il soit non loué et libre de toute occupation à la date de la signature définitive.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le local commercial, libre de toute occupation, d'une contenance de 70 m² au propriétaire, la SCI ALDENY représentée par Madame BOISSY Frédérique au prix de 140.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'acquérir le local cité ci-dessus au prix de 140.000 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

La Présidente



Eliane COLETTA

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude INES